





## Modalités de contrôle des connaissances

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

COLLEGIUM S&T

### Portail Mathématiques informatique Modalités de Contrôle des Connaissances Spécifiques

Les licences Mathématiques et informatique appliquent les règles générales des MCC-Licences de l'Université de Lorraine complétées par celles du Conseil S&T

#### Mode de Contrôle des connaissances

Sauf cas particuliers, les enseignements du portail MI sont évalués par un Contrôle Continu (CC).

Pour les UE ou EC en contrôle continu, une seconde session est prévue. Sauf report ou conservation, tous les EC au sein des UE non validés d'un semestre non validé d'une année non validée doivent faire l'objet d'une seconde session.

Pour les UE ou EC en contrôle continu intégral, il n'est pas prévu de seconde session mais une épreuve de seconde chance.  
La note finale de l'UE est égale au maximum de  $(\text{Note1} ; (\text{Note1} + \text{Note2}) / 2)$  où Note1 est calculée à partir des épreuves de CCI, et Note2 est la note de seconde chance.

Les temps des épreuves d'évaluation peuvent être adaptés en cas de force majeure.

#### Capitalisation, conservation et report

Les notes d'EC évaluées en CC supérieures ou égales à 10 sont reportées de la première session à la seconde session.

Il y a capitalisation des UE, mais pas des EC ; toutefois le jury peut proposer à un étudiant la conservation pour une durée d'un an d'une note d'EC supérieure ou égale à 10.

#### Renonciation à la compensation au semestre :

La renonciation à la compensation au semestre est proposée aux étudiants.

A l'issue de la 1ère session et dans un délai de 48 heures après la publication des résultats, l'étudiant demande à repasser en seconde session,

toutes les épreuves dont les notes sont strictement inférieures à 10 dans les UE non validées, et pour lesquelles une seconde session est prévue.

A l'issue de la seconde session, un étudiant peut renoncer à la compensation dans les mêmes conditions. Dans ce cas, aucune des notes d'UE strictement inférieure à 10 n'est conservée.

#### Gestion des absences

##### Absence justifiée à une épreuve de Contrôle Continu (première session) ou de Contrôle Continu intégral :

L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà, son absence sera considérée comme injustifiée.

La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

En cas d'absence justifiée, il est organisé de façon préférentielle un contrôle de substitution.

Si ce contrôle de substitution ne peut avoir lieu

- Dans le cas d'un écrit final (CCF), la mention ABJ est portée sur le relevé de notes à l'épreuve, à l'EC, au semestre et à l'année. L'étudiant doit alors repasser l'épreuve lors de la deuxième session;

- Dans les autres cas, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée,

et la note sera neutralisée dans le calcul de la moyenne de l'UE, du semestre si et seulement si le coefficient de cette épreuve est inférieur à la somme des coefficients des autres épreuves.

Si ce coefficient est supérieur, la mention ABJ sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée et le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE.

Dans chacun de ces deux cas, l'étudiant conserve la possibilité de se présenter en 2ème session ou 2ème chance. Si une 2ème chance est prévue, elle ne donne pas lieu à 2ème session.

##### Absence justifiée à une épreuve de deuxième session :

L'étudiant doit justifier son absence auprès de son responsable ou de la scolarité dans les 8 jours qui suivent la tenue de l'épreuve. Au-delà, son absence sera considérée comme injustifiée.

La justification de l'absence est laissée à l'appréciation du responsable de la formation.

La mention ABJ est portée sur le relevé de notes, à l'épreuve, à l'EC, au semestre et à l'année.

##### Absence injustifiée :

La mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE, au semestre, à l'année.

L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en 2ème session ou 2ème chance selon le mode de contrôle. Si une 2ème chance est prévue, elle ne donne pas lieu à 2ème session.

Dans le document on désigne par :

- TD	Note obtenue à partir d'au moins une épreuve de contrôle continu écrite ou orale qui peut être organisée pendant les enseignements et par groupe de TD/TP, ou une épreuve à distance.
- TP	Note obtenue à partir d'un ou plusieurs rapports de TP ou d'un examen de TP
- CC1, CC2	Note obtenue à partir d'une épreuve de contrôle continu écrite, organisée au cours du semestre en dehors des enseignements, commune à toute la promotion d'un même site
- CCF	Note obtenue à partir d'une épreuve de contrôle continu écrite, organisée à l'issue des enseignements, commune à toute la promotion d'un même site
- Rapport	Note obtenue après évaluation d'un rapport écrit rédigé par l'étudiant
- Mémoire	Note obtenue après évaluation d'un mémoire écrit rédigé par l'étudiant
- Soutenance	Note obtenue après présentation orale d'un travail personnel